

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°

24P065

DOMAINE : Institutions et vie politique – Délégation de signature

Objet : Délégation de signature à Mesdames Chrystel HARMS, Leslie RUEL, Dominique NERI-LEOTARD et Rose-Marie GELOEN en l'absence du Directeur Général des Services

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19, et R. 2122-8 à R. 2122-10 ;

Vu l'arrêté n°20P074 du 2 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Gérard BOUQUEROD, Directeur général des services ;

Vu les arrêtés DRH n°s2023-3104 et 2023-3109 du 22 décembre 2023 portant détachement de Mme Leslie RUEL sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services et son rectificatif ;

Vu l'arrêté DRH n°2024-1682 du 1^{er} octobre 2024 portant détachement de Mme Dominique NERI-LEOTARD sur un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services ;

Vu le contrat DRH n°2023-3102 et son avenant n°2023-3103 du 22 décembre 2023 portant recrutement de Mme Chrystel HARMS sur un emploi fonctionnel ;

Vu l'affectation de Mmes Chrystel HARMS, Leslie RUEL, Dominique NERI-LEOTARD et Rose Marie GELOEN, respectivement sur les postes de Directrice Générale Adjointe « Vivre sa Ville », Directrice Générale Adjointe « Administration Générale et Sécurité », Directrice Générale Adjointe « des services techniques » et Directrice du Service des Finances ;

Vu l'arrêté n°24P001 du 4 janvier 2024 portant délégation de signature à mesdames Leslie RUEL, Chrystel HARMS et Rose-Marie GELOEN en l'absence du Directeur Général des Services ;

Considérant que Mmes Chrystel HARMS, Leslie RUEL, Dominique NERI-LEOTARD, et Rose-Marie GELOEN remplissent les conditions requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard des fonctions qu'elles exercent ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service en l'absence de M. Gérard BOUQUEROD, Directeur général des services ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté municipal n° 24P004 susvisé est abrogé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Mme Chrystel HARMS Directrice Générale Adjointe « Vivre sa ville », en deuxième lieu à Mme Leslie RUEL Directrice Générale Adjointe « Administration générale et Sécurité », en troisième lieu à Mme Dominique NERI-LEOTARD Directrice générale adjointe des services techniques, et en quatrième lieu à Mme Rose-Marie GELOEN Directrice du Service des Finances, à l'effet de signer :

- Les autorisations d'absence ou de congés accordées aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Commune ;
- Les demandes d'inscription des agents à des actions de formation et conventions de stages inscrites au plan de formation ;
- Les copies conformes et ampliements d'arrêtés, de décisions, de délibérations, de conventions, de marchés et autres actes créateurs de droits ;
- Les demandes de devis ;
- Les actes de réception de déclarations de naissance, décès, reconnaissance d'enfant naturel, certification de tous les documents d'état civil ;
- Réception de courriers recommandés, délivrances de copies certifiées conformes aux originaux, accusés de réception de documents déposés en Mairie ;
- Délivrance des attestations d'inscription sur les listes électorales ;
- Décisions autorisant les agents à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service ;
- La validation des états d'heures supplémentaires et tout document relatif à la gestion courante du personnel ;
- Les ordres de mission concernant les agents et relatifs aux déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire communal ;
- Les lettres ou bons de commande de prestations et fournitures et engagements comptables correspondants dont le montant est compris entre 250 et 1 500 € ;
- Les lettres ou bons de commande de prestations et fournitures et engagements comptables correspondants dont le montant est inférieur à 250 €, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou responsable de service disposant de la délégation de signature dans le domaine concerné.

Article 3 : En cas d'empêchement des adjoints au Maire et d'absence ou d'empêchement de M. Gérard BOUQUEROD, délégation est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, en premier lieu à Mme Chrystel HARMS Directrice Générale Adjointe « Vivre sa ville », en deuxième lieu à Mme Leslie RUEL Directrice Générale Adjointe « Administration générale et Sécurité », en troisième lieu à Mme Dominique NERI-LEOTARD Directrice générale adjointe des services techniques, et en quatrième lieu à Mme Rose-Marie GELOEN Directrice du Service des Finances, à l'effet de signer :

- les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- la délivrance des expéditions de ces registres ;
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation des signatures ;
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.



Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié et notifié aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marignane, le

30 OCT. 2024

Le Maire,
Eric Le Dissès



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Notifié à :

Mme Chrystel HARMS
le

Mme Leslie RUEL
le

Mme Dominique NERI-LEOTARD
le

Mme Rose-Marie GELOEN
le



